



Projet de réserve de biodiversité du Massif des Lacs Belmont et Magpie

*Mémoire présenté dans le cadre des consultations publiques du BAPE sur les projets de
réserves de biodiversité du Massif-des-Lacs-Belmont-et-Magpie et des Buttes-du-Lac-
aux-Sauterelles*

Novembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE LA FONDATION RIVIÈRES	3
1. RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE.....	4
2. EXTENSION DE LA LIMITE.....	6
3. LA RIVIÈRE MAGPIE.....	7
4. LE SECTEUR HYDROÉLECTRIQUE.....	8
5. LE SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE.....	10
LISTE DES RECOMMANDATIONS	13
ANNEXE 1	14
ANNEXE 2	15

PRÉSENTATION DE LA FONDATION RIVIÈRES

La Fondation Rivières est un organisme sans but lucratif dont la mission consiste, notamment, à oeuvrer pour la préservation du caractère naturel des rivières du Québec, à hausser leur degré de notoriété et de fréquentation par les citoyens ainsi qu'à agir activement à leur protection.

La Fondation fonctionne en collaboration avec les organismes nationaux, régionaux et locaux, favorisant ainsi l'union de toutes les forces vives pour protéger les rivières québécoises.

Dans le cadre de sa mission, la Fondation Rivières :

- réalise des tournées d'information et de sensibilisation, présente des documentaires et des conférences et produit divers documents de référence;
- soutient les regroupements de citoyens voués à la protection des rivières;
- intervient auprès des autorités, notamment en présentant des mémoires lors de consultations gouvernementales;
- favorise et encourage les initiatives de développement du potentiel écotouristique et récréotouristique en régions liées à la mise en valeur des rivières;
- agit directement lorsque des lois ou règlements ne sont pas respectés par le dépôt de plaintes ou par des recours juridiques;
- privilégie le maintien, l'amélioration ou la restitution des accès publics aux cours d'eau;
- recourt au parrainage des rivières par des personnalités publiques reconnues agissant en collaboration avec les communautés locales;
- préconise l'éveil, l'engagement social et l'évolution des mentalités pour assurer la préservation du caractère naturel des rivières.

Le projet de réserve de biodiversité au Massif des Lacs Belmonts et Magpie se situe donc au cœur du champ d'activités de la Fondation, qui, compte tenu notamment la grande valeur de la rivière Magpie, accueille avec intérêt cette reconnaissance par le gouvernement québécois.

1. RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE

Le gouvernement québécois, en juin 2000 a adopté plusieurs grandes orientations sur les aires protégées. Une des orientations consiste à mettre en réserve aux fins d'aires protégées 8% de la superficie du Québec d'ici la fin de son mandat. Ainsi, le projet d'accorder le statut de réserve de biodiversité au Massif des Lacs Belmonts et Magpie, situé dans la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord s'insère dans cette orientation. La superficie prévue de l'aire est de 1 575 km², ce qui signifie un ajout de 0,09% au réseau d'aires protégées québécois. Ceci permettra aussi d'ajouter 1,53% d'aires protégées à la superficie du réseau de la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord.

Selon la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, une réserve de biodiversité est définie comme « une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité. Sont notamment visées, les aires constituées pour préserver un monument naturel — une formation physique ou un groupe de telles formations — et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. Les activités industrielles telles que l'exploitation forestière, énergétique ou minière y sont interdites»¹.

En d'autres mots, le statut de protection qui sera conféré au Massif des lacs Belmont et Magpie permettra d'assurer le maintien de la biodiversité de la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord, ainsi que de préserver les impressionnants massifs et la spectaculaire ancienne vallée glaciaire en auge.

Sur le point de vue de la biodiversité, la réserve permettra de conserver plusieurs espèces animales et végétales. Notamment, des peuplements représentatifs d'épinettes blanches et de pins gris qui s'y retrouvent. De plus, le Massif du lac Magpie abrite plusieurs espèces de poissons comme le touladi, le grand brochet, la ouananiche et l'omble de fontaine. La réserve est aussi l'hôte du caribou des bois forestier et toundrique et, par ces caractéristiques physiques exceptionnelles, elle présente un habitat potentiel pour plusieurs espèces fauniques vulnérables telles que le lynx du Canada, la musaraigne pygmée, etc.

Cette réserve revêt une importance particulière en permettant de conserver intacte une partie des têtes de bassins versants de la rivière Magpie. La réserve est constituée de quatre unités écologiques distinctes (voir annexe 1). À 800 mètres d'altitude, le *massif* présente des sommets rocheux et un dénivelé de 350 mètres. Cette zone constitue la tête des bassins versants des rivières Magpie et Magpie Est, qui y prennent naissance. Par la suite, celles-ci s'écoulent et traversent une dépression : l'unité écologique appelée la *cuvette*. Plusieurs petits lacs s'y retrouvent. En aval, la rivière Magpie Est, puis la rivière Fréchette, se mêlent à la rivière Magpie. Cette troisième zone, l'*entonnoir*, comprend aussi le lac Saubosq et la rivière Kainiteu. La dernière unité distincte est la *vallée*, qui est

¹ Loi sur la conservation du patrimoine naturel. L.R.Q., c. C-61.01.

évidemment constituée de la vallée de la rivière Magpie. Cette dernière se transforme en lac qui suit l'ancienne vallée glaciaire en auge, dont les falaises s'élèvent abruptement de 350 mètres. Enfin, la rivière Magpie Ouest vient se jeter dans le lac Magpie. En aval du lac, la rivière Magpie continue son cours sur une cinquantaine de kilomètres jusqu'à son embouchure dans le fleuve Saint-Laurent.

La Fondation Rivières est très heureuse de cette initiative du gouvernement du Québec de vouloir protéger un paysage aussi splendide. Cependant, la Fondation Rivières croit que la rivière Magpie devrait être incluse dans la superficie de l'aire de la réserve de biodiversité projetée car elle présente un paysage naturel et sauvage important. De plus, le fait d'englober la rivière Magpie dans la réserve projetée permettrait au gouvernement québécois un ajout au réseau d'aires protégées québécois.

Recommandation 1 : La Fondation Rivières est en accord avec le projet de réserve de biodiversité projetée, mais recommande que la rivière Magpie se voit aussi accordée un statut de réserve de biodiversité par le gouvernement québécois.

2. EXTENSION DE LA LIMITE

La réserve de biodiversité projetée des Lacs Belmont et Magpie se situe entre 50°49' et 51°49' de latitude nord et 64°24' et 65°06' de longitude ouest, à une cinquantaine de kilomètres au nord/nord-ouest de la municipalité de Rivière-Saint-Jean. La superficie de la réserve s'étend jusqu'au lac Magpie et la limite sud est à 50 kilomètres de la deuxième chute. Le rapport 198 du BAPE sur le projet d'aménagement hydroélectrique du barrage Magpie, remis en août 2004, recommandait que la rivière Magpie soit protégée légalement et que le développement hydroélectrique devrait être limité à ce seul projet. Cependant, ces recommandations n'ont pas été prises en compte puisque la rivière Magpie ne figure pas dans les limites de la réserve.

Fondation Rivières est en désaccord avec ces limites. L'ajout de la rivière Magpie dans la superficie de la réserve de biodiversité projetée permettrait au gouvernement de mieux répondre à son objectif de mettre en réserve aux fins d'aires protégées, 8% de la superficie du Québec.

Recommandation 2 : La Fondation Rivières recommande que les limites de la réserve de biodiversité projetée soient revues et reportées au-delà de la deuxième chute de la rivière Magpie, intégrant ainsi l'ensemble de la rivière.

3. LA RIVIÈRE MAGPIE

La rivière Magpie, d'une longueur de 275 km prend sa source près de la frontière du Québec et du Labrador et vient se déverser dans la baie du même nom, en Minganie, à 77 km à l'ouest de Havre-Saint-Pierre. Cette baie se déverse par la suite dans le golfe Saint-Laurent. Son bassin couvre une superficie de 7610 km². À partir du lac Magpie, la rivière offre un profil longitudinal très accentué caractérisé par une série de chutes naturelles présentes sur une distance de 50 km. Son débit moyen est estimé à 177 m³/s. À ce stade de son cours, elle est d'ordre 6 selon la classification des réseaux hydrographiques du système de *Strahler*, ce qui souligne son caractère essentiel pour le bassin versant. La rivière Magpie est composée de plusieurs rapides et de chutes. Elle est comparée à la rivière Nahanni, emblème du Nord-Ouest canadien par plusieurs guides de rafting et canot.

La rivière Magpie est unique par son caractère naturel et sauvage entre sa deuxième chute et le lac Magpie. Il est de plus en plus rare de retrouver au Québec, des rivières qui n'ont pas été harnachées ou qui n'ont pas été modifiées au niveau de leur lit naturel. De plus, la rivière Magpie présente une topographie accentuée sur certaines sections de son profil ce qui ajoute à son paysage remarquable.

Malheureusement, la partie du réseau hydrographique située en aval du lac Magpie ne s'est pas vue accorder de statut de réserve de biodiversité. La Fondation Rivières croit qu'il est très important que ce paysage naturel soit protégé et intégré dans la réserve de biodiversité projetée.

Recommandation 3 : La Fondation Rivières recommande que le paysage naturel de la rivière Magpie soit conservé et que le gouvernement québécois reconnaisse sa beauté par le biais d'un statut de réserve de biodiversité.

4. LE SECTEUR HYDROÉLECTRIQUE

Le potentiel hydroélectrique de la rivière Magpie est connu de plusieurs promoteurs et particulièrement d'Hydro-Québec. On estime à 600 mégawatts le potentiel total de la rivière Magpie. Lors des audiences publiques d'octobre, on a pu se rendre compte que la rivière fait encore l'objet d'études de faisabilité pour des projets potentiels d'hydroélectricité. Cependant, ces projets ne sont pas compatibles tant au niveau de l'économie régionale qu'au niveau environnemental. La Fondation Rivières est en désaccord avec de nouveaux projets hydroélectriques sur la rivière Magpie et croit qu'il serait avantageux pour les régionaux et le Québec de se tourner vers des projets récréotouristiques.

Pourquoi parle-t-on encore de projet hydroélectrique sur la rivière Magpie ? Parce que ces futurs projets permettraient à Hydro-Québec de combler les manques potentiels d'énergie au Québec. De plus, depuis 2006, le gouvernement et Hydro-Québec ont modifié leur stratégie énergétique et axé celle-ci sur le marché extérieur. Ils ont besoin de trouver 4500 mégawatts de nouveaux projets pour combler leur ardeur.

Pour ce qui est de la vente d'énergie sur les marchés extérieurs, la Fondation Rivières croit qu'il est plus rentable de vendre l'économie d'énergie à 0,03\$ du kWh qui serait réalisée par l'ensemble du Québec que de vendre l'énergie provenant de nouveaux barrages qui coûteraient entre 0,07\$ et 0,10\$ du kWh. En plus, l'économie d'énergie crée 12 000 emplois par milliards investi alors que l'hydroélectricité en crée 9 000².

La création de petites centrales hydroélectriques ne constitue pas une réponse aux besoins énergétiques des Québécois. En effet, plusieurs organismes québécois ne croient pas qu'Hydro-Québec accusera un manque au niveau de sa disponibilité en énergie. C'est le cas notamment du Regroupement pour la Responsabilité Sociale des Entreprises (RRSE) qui a déposé un mémoire à la Régie de l'énergie. Dans son mémoire³, le RRSE analyse l'offre et la demande d'électricité au Québec pour la période 2004-2011. À partir de l'examen comparatif des ressources et des besoins d'Hydro-Québec pour cette période, le RRSE tire les conclusions suivantes :

- les besoins québécois en puissance à la pointe hivernale, incluant la réserve de puissance requise, seront couverts par les ressources dont dispose Hydro-Québec et les diverses autres sources d'approvisionnement qui lui sont garanties au moins jusqu'à l'hiver 2010-2011;

² Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. *Pour un Québec efficace : Rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie*, 1996, 150 p..

³ « Régie de l'énergie – dossier R-3526-2004 – Avis sur la sécurité énergétique des québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît – mémoire du Regroupement pour la Responsabilité Sociale des Entreprises (RRSE) – RRSE-doc.5 – partie III – Bilan énergétique du Québec 2003-2010 – Offre / demande en électricité – RRSE doc. 5.3, par Jean-François Blain, analyste

- cependant, les surplus énergétiques dont pourrait disposer Hydro-Québec pour conclure des ventes dans les marchés extérieurs pendant la période 2004-2011 seront nettement moindres que ce qu'ils furent historiquement jusque vers la fin des années 1990;
- la croissance anticipée de la consommation d'électricité du Québec, reposant sur des scénarios prévisionnels moyens, est conditionnelle à certaines restrictions de la demande associée aux grands projets industriels énergivores et à l'implantation de mesures ciblées pour la catégorie domestique et agricole;

La Fondation Rivières est d'avis que les centrales au fil de l'eau comme celles qui pourraient être envisagées sur la rivière Magpie n'engendreraient pas de réels bénéfices sur le plan énergétique. Par contre, des projets hydroélectriques mis sur cette rivière auraient des impacts importants sur celle-ci, de même que sur le lac Magpie qui se trouve dans la réserve de biodiversité. Lorsque l'on construit une centrale au fil de l'eau, le niveau d'eau de la rivière en amont du barrage est haussé de plusieurs centimètres afin de garder un niveau d'eau élevé pour la centrale. La construction du barrage sur la première chute de la rivière Magpie aura pour effet de hausser le niveau d'eau en amont de 22 cm et de noyer les rapides qui se trouvent à proximité. Suivant l'hypothèse qu'un barrage serait construit sur les chutes 4 ou 5 et que celui-ci rehausserait le niveau d'eau en amont, il y aurait sûrement des répercussions sur le niveau du lac Magpie. Cependant, lors des audiences publiques du 16 octobre, il a clairement été indiqué par Monsieur Sébastien Desrochers, travaillant au ministère des Ressources et de la Faune, qu'il ne peut y avoir de projet de production d'hydroélectricité dans une réserve de biodiversité et l'effet de marnage est considéré comme provenant de la production d'hydroélectricité. Le lac Magpie se trouvant dans la réserve de biodiversité projetée, il est important que cette restriction soit respectée.

La Fondation Rivières est en faveur de la protection et l'intégration de la rivière Magpie dans la réserve de biodiversité projetée afin d'éviter toutes conséquences que pourraient engendrer des projets hydroélectriques sur ses différentes chutes.

Recommandation 4 : La Fondation Rivières recommande que la rivière Magpie soit protégée afin qu'aucun autre projet hydroélectrique ne soit construit sur la rivière.

5. LE SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE

La rivière Magpie, comme il a été présenté dans la section 2 est une rivière d'une très grande importance pour son aspect naturel et pour ses paysages. Elle présente un atout important pour la région puisqu'elle comporte un potentiel exceptionnel pour le canot et le rafting. La Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) et Fondation Rivières reconnaissent et suggèrent d'exploiter le potentiel récréotouristique de la rivière. Dans son mémoire³ présenté lors des audiences publiques sur le projet hydroélectrique en 2004, la FQCK reconnaît qu'une gestion intégrée et durable devrait être appliquée à la rivière Magpie. Malgré, son niveau de difficulté élevé, le parcours de la rivière Magpie présente un potentiel récréotouristique énorme. Premièrement, c'est son aspect esthétique qui pourrait attirer plusieurs visiteurs et amateurs du plein air. L'attrait tient essentiellement à l'ensemble des détails que dénombre la rivière.

L'Union Québécoise pour la conservation de la nature et la Société pour la nature et les parcs du Canada ont produit en août 2004 un document présentant deux options très intéressantes pour la protection de la rivière Magpie. La première option étant la création d'une aire protégée intégrant l'ensemble du bassin versant de la rivière Magpie. La seconde option qui a aussi été recommandée par Fondation Rivières est de créer un parc national de grande envergure qui aurait comme mandat de « favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel »⁴.

Cette option est avantageuse tant pour la région que pour le patrimoine naturel. Premièrement, la création d'un parc national ne nécessiterait pas beaucoup d'investissement. Selon une étude⁵ parue en 2002, il y a déjà un tronçon de 18 km qui longe la rivière Magpie vers l'amont et permet de contempler les cinq premières chutes. Les investissements devraient être faits pour améliorer le parcours qui comprend déjà plusieurs petits ponts et passerelles en bois. De plus, les parcs nationaux sont reconnus pour attirer de nombreux touristes à chaque année. Ces touristes contribuent au développement économique régional car ils ont recours aux services locaux d'hébergement, à la restauration et aux épiceries. Ainsi, le long du couloir panoramique de la Route 138, on a déjà identifié le complexe Magpie, c'est-à-dire le village pour son riche potentiel architectural et patrimonial lié à la pêche, ainsi que les chutes de la rivière Magpie comme ayant un potentiel récréotouristique élevé. Malgré le fait qu'une centrale

³ Fédération québécoise du canot et kayak, La Magpie une partie de notre patrimoine nationale, une de nos cathédrales d'eau. Mémoire déposé au BAPE Juin 2004

⁴ Région naturelle n° 20 « Les hautes terres boréales laurentiennes - Synthèses des connaissances et analyse comparative de trois sites d'intérêt - rivières Manitou, Magpie et Mingan - Rapport présenté au ministère du Patrimoine canadien, Agence Parcs Canada. Par Sylvain Archambault, Mai 2002

⁵ Région naturelle n° 20 « Les hautes terres boréales laurentiennes - Synthèses des connaissances et analyse comparative de trois sites d'intérêt - rivières Manitou, Magpie et Mingan - Rapport présenté au ministère du Patrimoine canadien, Agence Parcs Canada. Par Sylvain Archambault, Mai 2002

hydroélectrique soit en construction sur la première chute, Fondation Rivières croit encore possible l'aménagement d'un parc national sur le reste de la rivière Magpie. L'intégration de l'ensemble du bassin versant à la réserve projetée augmenterait le nombre d'emplois locaux créés dont bénéficierait grandement la région, en plus de l'afflux de visiteurs et du développement de nouveaux services reliés au tourisme. Donc, les retombées économiques à long terme de la désignation de l'ensemble du bassin versant de la rivière Magpie en tant qu'aire protégée seraient accrues grandement.

D'un autre côté, le parc national pourrait être aménagé en harmonie avec le potentiel récréatif de la rivière, à savoir son potentiel pour les activités de rafting et de canot. L'accès peut s'effectuer facilement par la voie ferrée Sept-Îles–Schefferville ou, pour le dernier tronçon, par le lac Magpie. La section en aval du lac Magpie compte plusieurs rapides, mais les portages sont bien entretenus. Les rapides varient de classe I à IV. Les derniers 14 kilomètres sont particulièrement intéressants avec quatre chutes entrecoupées de bassins plus calmes. Alors que les sites de camping sont rares le long de la Magpie Ouest, ils sont nombreux et adéquats en aval du lac Magpie. Déjà, des excursions de rafting, canots et kayak sont organisées sur la rivière Magpie. Cela implique qu'un parcours est déjà en place, avec des arrêts pour le camping, le portage et l'observation de la nature.

En 2003, la rivière Magpie a été classée comme l'une des 10 meilleures rivières au monde par le magazine *National Geographic Traveler* et elle est considérée par Aventure Écotourisme Québec, Fondation Rivières et Earth River Expeditions comme « un joyaux d'eau vive au Québec », pourvu que son caractère naturel soit précieusement conservé. Aussi, en août 2004, une dizaine de kayakistes professionnels ont descendu la rivière Magpie jusqu'à la première chute. Celui qui est reconnu comme le meilleur kayakiste au monde, Monsieur Steve Fisher, a d'ailleurs affirmé que la rivière Magpie s'adressait à un large public, autant les personnes sans expérience, en rafting, que les experts mondiaux. Pour sa part, l'auteur de « L'évaluation du potentiel récréatif des rivières du Québec à des fins de descentes récréatives et commerciales »(1998), Charles Berrigan-Ostiguy, a prévu que la rivière Magpie connaîtrait une rapide augmentation de son achalandage au cours des prochaines années. Dans le même ordre d'idées, Aventure Écotourisme, dans son mémoire⁶ sur le projet de mini centrale hydroélectrique sur la rivière Magpie, prévoit que, d'ici à une dizaine d'années, la région de la rivière Magpie attirera plus d'un million de visiteurs et que plus de 35% de ces touristes viennent pour des activités reliées à la nature. Cette vague de touristes est très importante sur le plan économique de la région.

De plus, le comité citoyen de la région de la rivière a reçu, il y a quelques années, une aide financière de l'Entente spécifique sur le développement touristique de la région afin de voir à l'aménagement du sentier de la rivière Magpie et de l'aménagement d'un belvédère afin d'observer cette rivière. Lors de l'aménagement du barrage hydroélectrique sur la première chute, le promoteur du projet se disait en faveur de la

⁶ Aventure Écotourisme Québec, Un barrage à l'écotourisme et au tourisme d'aventure, Mémoire déposé au BAPE, DM8, juin 2004.

fréquentation de la rivière par les canoteurs et les rafteurs. Il a aussi promis à la MRC de Minganie qu'il ferait des aménagements nécessaires pour faciliter l'accès au cours inférieur et pour faciliter la sortie des rafteurs.

Lors des audiences publiques du 16 octobre à Rivière-Saint-Jean, plusieurs villageois ont émis leurs craintes par rapport à de nouveaux projets hydroélectriques sur la rivière Magpie. Ceux-ci proposent l'alternative que nous proposons dans notre mémoire, soit l'aménagement d'un parc national. Les régionaux connaissent le potentiel de la rivière et aimeraient que la beauté naturelle de la rivière soit accessible nationalement et internationalement.

Fondation Rivières est très optimiste face à un projet de parc national qui permettrait à la région de la Côte Nord de se distinguer par sa beauté naturelle.

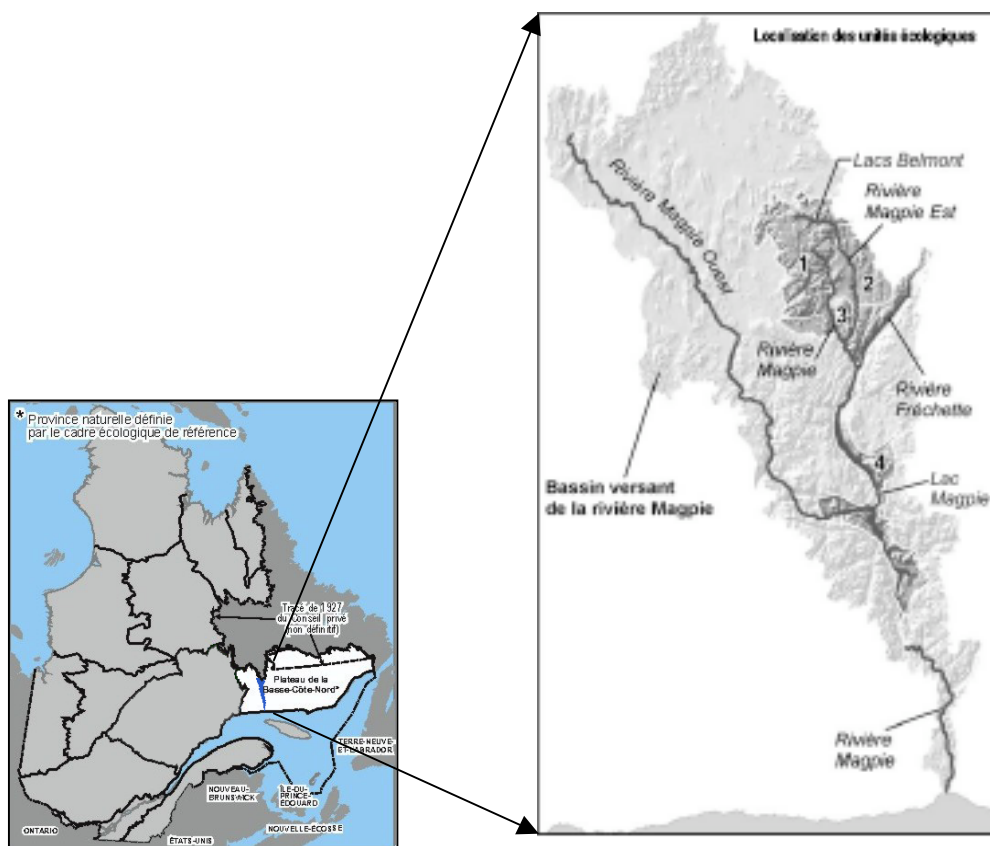
Recommandation 5: La Fondation Rivières recommande qu'un projet de parc national soit instauré sur la rivière Magpie afin de promouvoir ses attraits récréotouristiques et que le tout soit inclus dans le projet de réserve de biodiversité.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- Recommandation 1 : La Fondation Rivières est en accord avec le projet de réserve de biodiversité projetée, mais recommande que la rivière Magpie se voit aussi accordée un statut de réserve de biodiversité par le gouvernement québécois.
- Recommandation 2 : La Fondation Rivières recommande que les limites de la réserve de biodiversité projetée soient revues et reportées au-delà de la deuxième chute de la rivière Magpie, intégrant ainsi l'ensemble de la rivière.
- Recommandation 3 : La Fondation Rivières recommande que le paysage naturel de la rivière Magpie soit conservé et que le gouvernement québécois reconnaisse sa beauté par le biais d'un statut de réserve de biodiversité.
- Recommandation 4 : La Fondation Rivières recommande que la rivière Magpie soit protégée afin qu'aucun autre projet hydroélectrique ne soit construit sur la rivière.
- Recommandation 5 : La Fondation Rivières recommande qu'un projet de parc national soit instauré sur la rivière Magpie afin de promouvoir ses attraits récréotouristiques et que le tout soit inclus dans le projet de réserve de biodiversité.

ANNEXE 1

LOCALISATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DU MASSIF DES LACS BELMONT ET MAGPIE



Adapté du Rapport #213 du BAPE

Source : MDDEP. *Proposition de plan de conservation des réserves de biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie et des buttes du lac aux Sauterelles*, septembre 2006, page 6.

Légende :

- 1 massif
- 2 cuvette
- 3 entonnoir
- 4 vallée

ANNEXE 2

LA RIVIÈRE MAGPIE DANS TOUTES SA SPLENDEUR



La quatrième chute (Photo : Michel Gauthier)



La troisième chute (Photo : Michel Gauthier)



La deuxième chute (Photo : Michel Gauthier)

Rédigé par Julie Thérien et Adèle Michon
Sous la direction de Michel Gauthier

Fondation Rivières
5834, rue Clark
Montréal (Québec)
H2T 2V7

Téléphone : (514) 272-2666
sans frais : 1 866 774-8437
Courriel : fondationrivieres@videotron.ca
Site web : www.fondation-rivieres.org